



CONSENTEMENT ECLAIRE AU MAQUILLAGE PERMANENT



CLIENTE :
EMAIL :
TEL :

PRATICIENNE :
TECHNIQUE :
DATE :

Informations liées à la Pigmentation

Les actes qui impliquent une **effraction cutanée** peuvent provoquer des infections si la peau du receveur n'est **pas aseptisée**, si le matériel pénétrant la **barrière cutanée** n'est pas stérile, ou si les règles d'hygiène ne sont pas respectées.

Le maquillage permanent entraîne des **saignements minimes** ou de microscopiques projections de sang ou de liquides biologiques, et peuvent donc transmettre des **infections** (bactériennes le plus souvent mais aussi les virus des hépatites B et C, ainsi que du SIDA). L'infection peut passer de client à client par le biais des instruments s'ils ne sont pas correctement stérilisés, mais aussi de l'opérateur vers le client et enfin du client vers l'opérateur en cas de piqûre accidentelle.

L'état de santé du client, en particulier s'il suit un **traitement**, peut contre indiquer l'acte envisagé notamment en cas de **terrain allergique** aux produits et matériels utilisés (pigments de tatouage). Il vivement conseillé d'en **discuter préalablement** avec le professionnel et son médecin traitant.

COCHEZ LES CASES QUI VOUS CONCERNENT

- Pathologies auto- immunes : Sclérose en plaques, ...
- Pathologie dermatologique active : Psoriasis, Vitiligo, Eczéma, ...
- Pathologie oculaire : Conjonctivite, Kératite, ...
- Pathologie virale ou transmissible : Hépatite, HIV, ...
- Maladie Métabolique : Cœur, Asthme, Hypertension . . .
- Allergies : Latex, Métaux (Chrome, Cuivre, Nickel, ...), ...
- Diabète
- Herpès : Labial, Oculaire
- Traitement par vitamine A acide : Roaccutane, Rétinol, ...
- Traitements en cours : Anticoagulants, Anti- inflammatoire, ...
- Injections esthétiques : Acide Hyaluronique, BOTOX, ...
- Intervention pour une greffe de cornée
- Hémophilie, cicatrisation difficile
- Complication suite à une anesthésie locale
- Enceinte ou en période d'allaitement
- Tatouage ou maquillage permanent antérieurs
- Décoloration ou teinture
- Pose de faux cils
- AUTRE :

Conformément à l'arrêté du 03 Décembre 2008 relatif à l'information préalable à la mise en œuvre des techniques de tatouage par effraction cutanée, de maquillage permanent, j'atteste que :

1. Vous m'avez remis l'information prévue par ledit arrêté
2. Vous m'avez informé(e) de manière claire et détaillée
 - Du caractère éventuellement douloureux des actes
 - Des risques d'infections
 - Des précautions à respecter après la réalisation des techniques, notamment pour permettre une cicatrisation rapide, ainsi que du temps de cicatrisation adapté à la technique qui a été mise en œuvre et des risques cicatriciels
 - Du caractère irréversible des tatouages impliquant une modification corporelle définitive
 - Des risques allergiques notamment liés aux encres de tatouage
 - Des risques de modification de la couleur du pigment qui dépend du renouvellement cellulaire de ma peau et de son exposition au soleil. Ce qui implique la nécessité d'effectuer une retouche payante dans un délai de 12 à 18 mois
3. Vous avez procédé à la recherche des contre-indications au geste et je vous ai fait part des maladies, traitements, et interventions éventuelles que j'ai à ce jour.
4. Vous m'avez expliqué les détails de l'acte en termes clairs et avez répondu à toutes mes questions.
5. Je vous ai donné mon accord irrévocable pour le tracé et la couleur des pigments utilisés pour mon maquillage permanent.
6. J'ai pu constater que les emballages des aiguilles et des pigments utilisés pour mon intervention ont été ouverts devant moi afin de garantir leur caractère unique, jetable et stérile.

Après un délai de réflexion suffisant ainsi qu'une évaluation sérieuse, je vous donne mon consentement à la réalisation d'un maquillage permanent sur la zone suivante :

SOURCILS

Technique :
Pigments 1 + N° Lot:
Pigments 2 + N° Lot:
Aiguille 1+ N° Lot:
Aiguille 2 + N° Lot:

YEUX

Technique :
Pigments 1 + N° Lot:
Pigments 2 + N° Lot:
Aiguille 1+ N° Lot:
Aiguille 2 + N° Lot:

BOUCHE

Technique :
Pigments 1 + N° Lot:
Pigments 2 + N° Lot:
Aiguille 1+ N° Lot:
Aiguille 2 + N° Lot:

MICRONEED

Technique :
Pigments 1 + N° Lot:
Pigments 2 + N° Lot:
Aiguille 1+ N° Lot:
Aiguille 2 + N° Lot:

SIGNATURE + MENTION MANUSCRITE
« Lu et approuvé »

